



Changement contrat/arrêt maladie sous morphine

Par **Heidelberg**, le **01/10/2013** à **11:34**

Bonjour,
actuellement en longue maladie depuis août 2012, mon supérieur m'a proposé un déjeuner pour "voir mes collègues" fin déc.2012. Or, ce déjeuner s'est trouvé être un face à face avec mon supérieur et un autre Directeur. Mon supérieur m'explique qu'il a désormais besoin d'une personne travaillant à temps plein (sachant que je travaille à 4/5ème) tandis que l'autre directeur aurait besoin d'une personne à 4/5ème. Tous deux souhaitent intervertir leurs assistantes. Ils souhaitent avoir ma réponse très vite, si possible à la fin du déjeuner. Je leur réponds le lendemain et je reçois de la DRH un avenant à mon contrat quelques jours plus tard. Je dois préciser qu'au moment de ce repas j'étais sous anti-douleurs puissants (morphine) que tous deux le savaient. Aujourd'hui, avec le recul, j'ai pris cette décision sous la pression de ces deux personnes alors que je n'étais pas franchement au meilleur de ma forme et me sens prise au piège. Que puis-je faire? Merci.

Par **P.M.**, le **01/10/2013** à **11:38**

Bonjour,
De toute façon, si vous êtes en arrêt-maladie, vous n'avez a priori aucune décision à prendre...
Si vous avez repris le travail, il me semble difficile de refuser un changement poste pour poste...